

QUESTIONNAIRE EXPERT-COMPTABLE

EXAMEN D'APTITUDE 2010/2

LÉGISLATION RELATIVE AUX COMPTES ANNUELS

15 POINTS

Question 1

... / 3 points

Une entreprise utilise diverses machines. Elle a toujours amorti ces machines sur une période de quatre ans. Elle réalise que cette période d'amortissement ne correspond pas à la durée d'utilisation réelle. Les machines sont utilisées sur une période d'au moins huit ans.

L'entreprise peut-elle modifier les pourcentages d'amortissement de ces machines ?

Quelles sont les formalités à remplir à cet effet ?

Réponse

Question 2

... / 6 points

L'exercice d'une société anonyme se clôture au 31 mai. Les comptes annuels de l'exercice écoulé qui s'est clôturé le 31 mai 2010 ont été approuvés par l'assemblée générale du 1^{er} septembre 2010. Ces comptes annuels ont également été déposés. Sur la base des chiffres intermédiaires au 30 septembre 2010 et de leur évolution probable au cours des prochains mois, le conseil d'administration décide de distribuer un dividende sur le résultat courant de 200 000 euros.

a) Cette opération est-elle possible ? Motivez votre réponse.

Réponse

... / 1,5 point

b) Quelles sont les autres conditions à remplir ?

Réponse

... / 1,5 point

c) Comment cette décision se traduit-elle dans la comptabilité ? Il vous suffit d'indiquer les rubriques à deux chiffres à utiliser.

Réponse

... / 1,5 point

d) Qu'en est-il si des réserves disponibles sont distribuées ?

Réponse

... / 1,5 point

Question 3

... / 6 points

Les affirmations suivantes sont-elles vraies ou fausses. Cochez la bonne réponse.

- a) Une plus-value de réévaluation doit obligatoirement être transférée vers un compte de réserve à concurrence des amortissements actés sur la plus-value.

<input type="checkbox"/>	Vrai
<input type="checkbox"/>	Faux

- b) Une réduction de capital par apurement de pertes ne doit pas transiter par le compte d'affectation du résultat.

<input type="checkbox"/>	Vrai
<input type="checkbox"/>	Faux

- c) Les statuts d'une société anonyme font mention d'un capital autorisé de 100 000 euros. Les statuts de la constitution de la société ont fait l'objet d'un acte notarié daté du 19 janvier 2008. Ces informations doivent figurer dans l'annexe aux comptes annuels.

<input type="checkbox"/>	Vrai
<input type="checkbox"/>	Faux

- d) Une entreprise vend des marchandises. Pendant l'année, elle a effectué plusieurs achats et ventes. Au terme de l'exercice, il lui reste encore des marchandises invendues, à savoir : 1 000 pièces à 500 euros = 500 000 euros. Le prix de ces marchandises sur le marché n'est plus que de 480 000 euros. L'entreprise peut reprendre son stock dans ses comptes annuels à concurrence de 500 000 euros.

<input type="checkbox"/>	Vrai
<input type="checkbox"/>	Faux

**ANALYSE ET CRITIQUE DES COMPTES ANNUELS –
CONSOLIDATION**

25 POINTS

Question 1

... / 15 points

Vous trouverez ci-dessous un résumé du bilan et du compte de résultats d'un client. Calculez les ratios demandés.

Vous ne devez PAS écrire les formules, mais BIEN motiver votre réponse à l'aide des chiffres du bilan et du compte de résultats que vous aurez utilisés.

DESCRIPTION	ANNÉE
Immobilisations corporelles	44 896
Stocks	23 149
Créances commerciales	88 564
Autres créances	8 998
Placements de trésorerie	79 756
Valeurs disponibles	125 851
Comptes de régularisation	6 658
TOTAL DE L'ACTIF	377 872

Capital	62 000
Réserves	99 161
Perte reportée	-15 361
Impôts différés	0
Dettes à plus d'un an	135 000
Fournisseurs à moins d'un an	23 743
Dettes fiscales et sociales	36 963
Autres dettes	29 213
Comptes de régularisation	7 153
TOTAL DU PASSIF	377 872
Ventes et prestations	1 510 610
Autres produits d'exploitation	19 154
Approvisionnements et marchandises	1 150 081
Services et biens divers	186 050
Rémunérations et charges sociales	148 283
Amortissements	29 589
Réductions de valeur	0
Autres charges d'exploitation	2 996
Produits financiers	1 421
Charges financières	12 429
Produits exceptionnels	0
Prélèvement sur les impôts différés	132
Impôts sur le résultat	532
Prélèvement sur les réserves immunisées	396
Résultat de l'exercice	1 753

a) Fonds de roulement net

Réponse

... / 3 points

b) Liquidité au sens large (*current ratio*)

Réponse

... / 3 points

c) Degré d'autofinancement en %

Réponse

... / 3 points

d) Rentabilité nette des capitaux propres après impôts

Réponse

... / 3 points

e) Résultat opérationnel brut avant impôts

Réponse

... / 3 points

Question 2

... / 5 points

Une entreprise a une faible vitesse de rotation des stocks. De quoi est-ce révélateur ?

Réponse

Question 3

... / 5 points

Les comptes consolidés sont en principe clôturés à la même date que les comptes statutaires de la société consolidante. Dans certains cas, il peut toutefois être dérogé à cette règle. Quel peut être le laps de temps maximum entre les deux dates de clôture ?

Réponse

CONTRÔLE INTERNE**25 POINTS**

Question 1

... / 9 points

On distingue habituellement quatre fonctions en matière de contrôle interne, à savoir les fonctions de gestion, de conservation, d'enregistrement et de contrôle. Indiquez par une croix dans la colonne correspondante du tableau ci-dessous à quelle fonction les différentes tâches correspondent.

Tâche	Gestion	Conservation	Enregistrement	Contrôle
Approbation des achats				
Transmission des ordres				
Réception des marchandises				
Réception des factures				
Vérification des factures				
Formulation de propositions de paiement				
Contrôle des propositions de paiement				
Exécution des paiements				
Création et actualisation des données de base				

Question 2

... / 10 points

Quelles mesures de contrôle interne faut-il vérifier dans le cadre du cycle des ventes ?

Illustrez à chaque fois la notion à l'aide d'un exemple.

Réponse

Question 3

... / 6 points

Indiquez à l'aide d'une croix dans la colonne correspondante si les affirmations suivantes sont vraies ou fausses dans le cadre du contrôle interne de l'administration des fournisseurs.

DESCRIPTION	VRAI	FAUX
Toutes les factures relatives à des livraisons de biens doivent, dès réception, être envoyées directement à l'administration des fournisseurs pour y être contrôlées.		
Toutes les factures relatives à des prestations de services doivent, dès réception, être envoyées directement à l'administration des fournisseurs pour y être contrôlées.		
Les factures sont uniquement comparées avec les bons de commande du département concerné.		
Seules les factures manuscrites font l'objet d'un contrôle arithmétique.		
Un numéro d'ordre est apposé sur les factures contrôlées lors de leur enregistrement par le département comptabilité.		
Le taux de TVA appliqué sera contrôlé.		

RÉVISION COMPTABLE

25 POINTS

Question 1

... / 5 points

Un grossiste en appareils médicaux dispose d'un système informatique d'actualisation de son stock qui comptabilise les entrées et sorties par scannage d'un code à barres. Il existe dans l'entreprise des instructions écrites claires concernant la gestion du stock. Deux fois par an, des comptages sont réalisés en interne et le système d'inventaire permanent est actualisé, avec à chaque fois un contrôle et une explication des différences. Votre mission s'inscrit dans le cadre d'une transformation pour laquelle vous devez établir un rapport de contrôle. Le 10 octobre 2010, vous recevez un état résumant la situation active et passive au 30 septembre 2010, sur la base duquel vous devez réaliser vos travaux.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou NON.

a) Je dois faire recompter le stock à la date de ma désignation.

<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non

b) Je vais d'abord vérifier si les tests et inventaires intermédiaires offrent une garantie suffisante et je procéderai éventuellement à des contrôles par coups de sonde.

<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non

c) Je dois toujours émettre une opinion négative dans mon rapport.

<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non

d) Je dois mentionner dans mon rapport qu'il n'y a pas eu de contrôle physique du stock, mais que l'organisation et l'administration internes m'ont permis de m'assurer de manière satisfaisante de l'exactitude du stock.

<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non

e) Je dois refuser cette mission.

<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non

Question 2

... / 20 points

Le 01/09/2010, vous êtes désigné en tant qu'expert-comptable pour rédiger un rapport de dissolution d'une société anonyme fondée en 1995. Seuls 60 % des actionnaires se sont présentés à la dernière assemblée générale du 25/06/2010. Les actions de la société sont au porteur. Le conseil d'administration vous remet un état résumant la situation active et passive au 31/08/2010 et vous fait savoir qu'entre-temps, un nouvel actionnaire a acquis 30 % des actions non présentées à l'assemblée générale.

Vous devez contrôler le poste du bilan « capital ». Parmi les contrôles suivants, lesquels allez-vous assurément réaliser ?

a) Identifier tous les actionnaires.

<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non

b) Demander au conseil d'administration une « déclaration » des participations de plus de 25 %.

<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non

c) Procéder à un contrôle à la lumière des statuts coordonnés.

<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non

d) Consulter les annexes du *Moniteur belge*.

<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non

e) Demander tous les actes tels qu'ils ont été publiés aux annexes du *Moniteur belge*.

<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non

f) Obtenir la confirmation du capital auprès du notaire.

<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non

g) Demander les procès-verbaux des dernières assemblées générales.

<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non

h) Demander le plan financier au notaire.

<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non

i) Vérifier la composition du capital (incorporation de réserves).

<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non

j) Comparer le solde du capital au compte du grand livre et à l'annexe aux comptes annuels.

<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non

DROIT DES SOCIÉTÉS

20 POINTS

Question 1

... / 5 points

Pierre vient de réussir son stage de menuisier et souhaite s'installer comme indépendant. Il souhaite créer une SPRL « Starter », conseil donné par un ami qui lui a affirmé qu'il pouvait constituer sa société avec un capital de départ de 1 euro.

Pierre dispose des moyens suivants :

- Un compte à vue de 1 530,00 euros
- Une voiture personnelle qu'il souhaite utiliser comme moyen de transport au début de son activité

- Des outils acquis durant son stage d'études
- Un GSM
- Un compte épargne de 3 000,00 euros
- Un PC reçu de l'école comme premier prix de créativité
- Il a consulté son banquier, lui a exposé son projet et a demandé un crédit à 3 ans de 30 000 euros pour lequel ses parents se portent caution.

Il a pris des renseignements auprès d'amis et sur certains sites et vous soumet les affirmations qui suivent.

Répondez par VRAI ou FAUX et donnez en dix lignes maximum une explication (en justifiant votre référence sur la base d'un article du Code des sociétés

a) Je peux créer ma SPRL Starter avec 1 euro sans passer chez un notaire.

Réponse ... / 0,5 point

<input type="checkbox"/>	Vrai
<input type="checkbox"/>	Faux

Réponse ... / 0,5 point

b) Pour la valorisation et le contrôle des outils, du GSM et de la voiture apportés à la SPRL Starter, je n'ai pas besoin de l'assistance d'un professionnel.

Réponse ... / 0,5 point

<input type="checkbox"/>	Vrai
<input type="checkbox"/>	Faux

Réponse ... / 0,5 point

c) Je dois faire appel à un comptable, expert-comptable, réviseur d'entreprises ou un organisme financier pour rédiger ET valider le plan financier.

Réponse ... / 0,5 point

<input type="checkbox"/>	Vrai
<input type="checkbox"/>	Faux

Réponse ... / 0,5 point

d) En cas de faillite dans les trois ans, je ne serai tenu qu'à un euro sur mes fonds personnels.

Réponse ... / 0,5 point

<input type="checkbox"/>	Vrai
<input type="checkbox"/>	Faux

Réponse ... / 0,5 point

e) Dès qu'il fera du bénéfice, chaque année, il devra affecter 1/10^e des bénéfices nets à constituer le montant du capital souscrit.

Réponse

... / 0,5 point

<input type="checkbox"/>	Vrai
<input type="checkbox"/>	Faux

Réponse

... / 0,5 point

Question 2

... / 6 points

Dans la société anonyme TIBERI constituée en 1990 par deux frères (capital social en 2010 150 000 euros, représenté par des titres au porteur), Pierre détient 85 % des actions et Jean-Claude détient 15 %. Le dernier changement de statuts date du 15 décembre 2008.

Suite à un héritage, l'entente entre les deux frères se dégrade et Jean-Claude s'oppose systématiquement à toutes les décisions proposées par son frère.

Il remet aussi en question les comptes annuels de la société qui, depuis deux ans (exercice comptable 2008 et 2009), se clôturent par des pertes importantes sans pour autant que les fonds propres descendent en-dessous de la moitié du capital social

Pierre vous expose son problème et vous demande de le conseiller.

Trois points de droit doivent vous interpellier dans la situation telle que décrite, quant aux actions, quant aux pertes et quant au conflit entre les deux frères et au rôle du juge dans ce conflit.

Donnez, en citant la source légale pour chacun de ces trois points, une brève explication en 10 lignes maximum.

a) Titres au porteur

Réponse

... /2 points

b) Exclusion d'un associé

Réponse

... /2 points

c) Pertes récurrentes

Réponse

... /2 points

Question 3

... / 4 points

Répondez par VRAI ou FAUX aux affirmations suivantes.

- a) Dans le cadre de distribution de dividendes, il faut être attentif à l'actif net, tenant compte que cet actif ne peut comprendre le montant non encore amorti des frais d'établissement, de restructuration et de recherche et développement.

<input type="checkbox"/>	Vrai
<input type="checkbox"/>	Faux

- b) Dans une SA, les actions représentatives d'un apport en nature doivent être immédiatement libérées d'un quart.

<input type="checkbox"/>	Vrai
<input type="checkbox"/>	Faux

- c) Dans une SA, une action est toujours égale à une voix.

<input type="checkbox"/>	Vrai
<input type="checkbox"/>	Faux

- d) Dans le cas d'une transformation de forme juridique d'une SPRL en SA, la décision de l'AG requiert une double majorité :

- Quorum de présence : $\frac{1}{2}$
- Quorum de vote : $\frac{3}{4}$ des voix

<input type="checkbox"/>	Vrai
<input type="checkbox"/>	Faux

Question 4

... / 5 points

Lisez attentivement les réponses proposées et indiquez les 10 erreurs reprises dans le tableau en les entourant d'un cercle.

	SA	SPRL	SCRL (coopérative)
Nombre minimum d'associés	3	1	2
Apport en nature possible	OUI	OUI	NON
Apport en industrie	NON	NON	OUI
Possibilité de créer des parts bénéficiaires	NON	NON	NON
Possibilité de prévoir la procédure de capital autorisé	OUI	OUI	NON
La réunion de toutes les actions dans les mains d'une seule personne entraîne la dissolution de plein droit de la société	OUI	NON	OUI
Les actions ou parts sont librement cessibles à des associés	OUI	NON	OUI
En cas d'infraction au code des sociétés, les administrateurs ou gérants ne sont tenus à réparer le dommage causé que pour leur part dans l'infraction	NON	OUI	NON
Capital minimum à souscrire	€61 500,00	€12 400,00	€18 550,00

Question 1

... / 12 points

Sachant que :

La SA ABC permet à monsieur X de souscrire à une augmentation du capital de la société à concurrence de 12 500,00 EUR au prix de 250,00 EUR par action. Le nombre total d'actions existantes est de 4 358 et le capital souscrit s'élève à 1 080 443,31 EUR. En outre, les capitaux propres au 31 décembre 2009 se composent des éléments suivants :

Réserves	169 782,24 EUR
Bénéfice reporté	40 683,50 EUR

a) Calculer le pair comptable par action

Réponse

... / 3 points

b) Calculer la valeur intrinsèque par action

Réponse

... / 3 points

c) Calculer le nombre normal d'actions à émettre

Réponse

... / 3 points

d) Déterminer les conséquences de cette opération pour les anciens actionnaires à supposer que, sur proposition de l'organe de gestion, 50 actions soient émises

Capitaux propres	Avant augmentation de capital		Augmentation de capital		Après augmentation de capital	
	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions
Capital souscrit	1 080 443,31	4 358			1 092 943,31	4 408
Réserve légale	1 330,17				1 330,17	
Réserves immunisées						
Réserves disponibles	167 887,05 565,02				167 887,05 565,02	
Bénéfice reporté	25 272,93				25 272,93	
Résultat de la période						
Augmentation de capital	15 410,57		12 500,00	50	15 410,57	
TOTAUX	1 290 909,05	4 358	12 500,00	50	1 303 409,05	4 408
VALEUR PAR ACTION	296,22 =====		250,00 =====		295,69 =====	

Réponse

... / 3 points

Question 2

... / 6 points

Indiquez si les affirmations suivantes relatives à la mission de l'expert-comptable externe dans le cadre de l'établissement du rapport de contrôle relatif à l'émission d'actions à l'occasion d'une augmentation de capital avec limitation ou suppression du droit de préférence, sont vraies ou fausses.

1. Un contrôle plénier des comptes annuels de la société est obligatoire.

Réponse

... / 1 point

<input type="checkbox"/>	Vrai
<input type="checkbox"/>	Faux

Motivez brièvement votre réponse.

Réponse

... / 1 point

2. Dans le cadre de l'émission d'actions à l'occasion d'une augmentation de capital avec suppression du droit de préférence, le professionnel est tenu, si les actionnaires ne s'accordent pas sur la valeur intrinsèque des actions existantes, de déterminer cette valeur.

Réponse

... / 1 point

<input type="checkbox"/>	Vrai
<input type="checkbox"/>	Faux

Motivez brièvement votre réponse.

Réponse

... / 1 point

3. Dans le cadre de l'émission d'actions à l'occasion d'une augmentation de capital avec suppression du droit de préférence, le professionnel est tenu de constater si les informations financières et comptables données sont exactes afin d'informer l'assemblée générale de la proposition d'augmentation de capital reprise dans le rapport spécial de l'organe de gestion.

Réponse

... / 1 point

<input type="checkbox"/>	Vrai
<input type="checkbox"/>	Faux

Motivez brièvement votre réponse.

Réponse

... / 1 point

Question 3

... / 6 points

Vous êtes désigné en tant qu'expert-comptable externe pour établir le rapport de contrôle à l'occasion de la transformation de la SA LKM en une SPRL. Vous êtes désigné le 1er octobre 2010, recevez l'état résumant la situation active et passive arrêtée au 30 avril 2010 et la date de clôture normale est le 31 décembre de chaque année. Quel conseil allez-vous donner à votre client en tant qu'expert-comptable externe ?

Réponse

Question 4

... / 6 points

Vous êtes désigné en tant qu'expert-comptable externe pour établir le rapport de contrôle à l'occasion de la dissolution d'une société. La société emploie 58 personnes et a encore plusieurs commandes à exécuter qui s'étalent sur une durée d'environ 18 mois. L'état résumant la situation active et passive a été établi en continuité. Quelle est votre réaction ? Motivez votre réponse.

Réponse

IMPÔT DES PERSONNES PHYSIQUES**20 POINTS**

Question 1

... / 7 points

M. et Mme Henri sont mariés sous le régime de la séparation de biens.

Ils ont recueilli, en 2009, les revenus mobiliers suivants :

- un compte épargne ING au nom de M., qui a rapporté €1 900 d'intérêts nets ;
- un compte épargne BNP Paribas au nom de Mme, qui a rapporté €815 d'intérêts ;
- un compte épargne Dexia au nom des 2 conjoints, qui a rapporté €1 280 d'intérêts ;
- un compte épargne Société Générale (France) au nom de M., qui a rapporté € 290 d'intérêts nets ;
- un compte épargne KBLux (Luxembourg) au nom de M., qui a rapporté €2 750 d'intérêts nets (N.B. : prélèvement à la source = €687,50) ;
- des dividendes d'actions canadiennes d'un montant net de € 740 (les actions appartiennent à Mme et les dividendes ont été versés sur le compte courant qu'elle possède au Canada). Frais de garde réclamés par la banque canadienne = €17 ;
- Mme a encaissé un montant de €1 200 d'un éditeur italien au titre de droits d'auteur pour l'écriture d'un livre de recettes de cuisine (N.B. : il ne s'agit pas de revenus professionnels).

Veillez déterminer quels sont les revenus mobiliers dont la déclaration est obligatoire et mentionner les montants à déclarer dans la déclaration en annexe.

Réponse

Question 2

... / 8 points

Un vétérinaire habite à Uccle et son cabinet de consultation est situé à Ixelles.

Ses déplacements professionnels au moyen de son véhicule personnel sont identiques tous les jours (220 jours en 2009), à savoir :

Domicile → cabinet (le matin) : 5 km

Cabinet → dispensaire de la Fondation Prince Laurent : 2 km

(l'après-midi : consultation à domicile)

Au cours de l'année 2009, le kilométrage réalisé avec son véhicule se détaille donc comme suit :

– domicile → cabinet :	1 100 km
– cabinet → dispensaire :	440 km
– à titre privé :	4 000 km
– visite des patients à domicile :	10 200 km
– total =	15 740 km

Détail des frais relatifs au véhicule (*N.B. : véhicule diesel – 175 g CO₂*)

Amortissement : €8 000

Assurance : €1 200

Taxe : €500

Entretiens : €950

Intérêts financement : €400

Carburant : €1 700

Veillez calculer le montant des charges professionnelles déductibles et indiquez le détail de ces calculs.

Réponse

... / 7 points

Si le vétérinaire effectue les mêmes déplacements en 2010, le montant déductible de ses frais de déplacement sera-t-il identique ?

Si ce n'est pas le cas, veuillez indiquer quelle sera la modification qui devrait intervenir (pas de calculs complémentaires, veuillez seulement mentionner la ou les modifications).

Réponse

... / 1 point

Question 3

... / 5 points

a) Le quotient conjugal est octroyé au conjoint qui ne bénéficie pas de revenus professionnels. Ce système n'est appliqué qu'aux conjoints et ne peut pas être appliqué aux cohabitants légaux.

Réponse

... / 1,25 point

<input type="checkbox"/>	Vrai
<input type="checkbox"/>	Faux

b) Les cotisations sociales personnelles payées à l'étranger sont déductibles si elles ont été payées dans le cadre d'une assurance sociale étrangère à laquelle le contribuable est obligatoirement soumis, suite à l'activité professionnelle exercée à l'étranger.

Réponse

... /1,25 point

<input type="checkbox"/>	Vrai
<input type="checkbox"/>	Faux

c) Les écochèques sont taxables dans le chef du travailleur et déductibles comme frais professionnels pour l'employeur.

Réponse

... /1,25 point

<input type="checkbox"/>	Vrai
<input type="checkbox"/>	Faux

d) Certaines dépenses donnant droit à des réductions d'impôt peuvent être transformées en un crédit d'impôt.

Réponse

... /1,25 point

<input type="checkbox"/>	Vrai
<input type="checkbox"/>	Faux

IMPÔT DES SOCIÉTÉS

20 POINTS

Question 1

... / 9 points

On vous demande de :

Compléter la case I/A de la déclaration à l'impôt des sociétés ci-jointe relative à l'ex. d'imp. 2010 de la SA « XYZ » à partir des données sélectionnées ci-dessous.

Précision :

La SA entre en considération pour l'application du taux de base réduit à l'impôt des sociétés. Elle remplit les conditions de l'art. 15, § 1^{er}, C. soc. pour être qualifiée de petite société.

Sachant que :

La SA « XYZ » a été constituée en 1985 au capital de € 1 250 000,00. En 1989, la société a procédé à une augmentation de capital (capital libéré) de € 750 000,00. En 1996, elle a incorporé une réserve taxée de € 500 000,00 au capital.

Achat d'un espace de bureaux supplémentaire dans un nouveau complexe le 19.09.2009 : prix € 750 000,00.

Dans le cadre d'une perception correcte des impôts indirects, la valeur du terrain est fixée à €62 500,00 dans l'acte notarié. Un montant de TVA de €157 500,00 est réclamé sur la partie bâtie et un droit d'enregistrement proportionnel de €6 250,00 sur le terrain.

Les honoraires du notaire s'élèvent à €3 000,00. Les droits d'enregistrement et frais de notaire relatifs au terrain sont d'abord portés à l'actif avant de faire l'objet d'une réduction de valeur actée. Les frais de notaire relatifs au bâtiment sont directement pris en charges.

Le 15.02.09, la société se voit accorder un (nouveau) brevet : €100 000,00. La SA « XYZ » concède sur le brevet qui lui a été accordé une licence à la SP « ABC » en échange de royalties d'un montant annuel de €30 000,00.

Le brevet est amorti de façon linéaire sur 5 ans : les amortissements actés s'élèvent à €20 000,00.

Dans les immobilisations financières, on trouve :

- 400 actions A (SA belge) x €90,00 = €36 000,00 ;
- 100 actions B (AG allemande) x €375,00 = €37 500,00 ;

et dans les placements de trésorerie, un emprunt obligataire émis par une société danoise C : €12 500,00.

En 2009, 10 actions D (SA belge) d'une valeur comptable de €7 500,00 ont été vendues pour un montant de €10 000,00. L'organisme financier porte des frais de €48,00 en compte.

Pour info : composition du capital social

- A : 3 000 actions
- B : 900 actions
- C : 5 000 actions
- D : 1 000 actions

Dans le compte de résultats, on trouve, au niveau des produits financiers, les informations complémentaires suivantes :

Dividende actions A : €875,00

Dividende actions B : €1 875,00

Plus-value réalisée sur la vente des actions D : €2 500,00.

Réponse

Question 2

... / 6 points

Indiquez et expliquez, chiffres à l'appui, quels éléments de la question 1 auront pour effet de RÉDUIRE encore davantage la base imposable (éléments déductibles dans l'une des opérations).

Vous pouvez considérer que toutes les conditions de déduction sont remplies.

Réponse

Question 3

... / 5 points

La SA « ZER » entre-t-elle en considération pour le taux de base réduit sur la base de sa politique en matière de dividendes ? Ne vous contentez pas de répondre par oui ou non ; commentez brièvement votre réponse, chiffres à l'appui.

Le capital social de la SA « ZER » au 31.12.2008 s'élève à €1 000 000,00.

Dans le courant de l'année 2009, la société procède à une augmentation de capital : les actionnaires sont invités à injecter €250 000,00 dans la société.

Composition du capital	au 31.12.2008	au 31.12.2009
– capital libéré	500 000,00	750 000,00
– réserves imposables en capital	300 000,00	300 000,00
– réserves immunisées en capital	200 000,00	200 000,00

On trouve également dans la société les réserves imposables suivantes :

	au 31.12.2008	au 31.12.2009
– provision imposable	50 000,00	500 000,00
– réserve légale	90 000,00	95 000,00
– perte reportée	175 000,00	182 000,00

Depuis 2007, les dirigeants d'entreprise A et B ont une créance de €750 000,00 chacun sur la société, au taux de 6 %, un taux qui reste inférieur au taux du marché.

Lors de l'assemblée générale, il est décidé de distribuer un dividende de €50 000,00.

Réponse

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

15 POINTS

Question 1

... / 6 points

Motivez brièvement votre réponse et/ou renvoyez à l'article correspondant du C.TVA.

- 1) le lieu de la livraison ou le lieu de la prestation (ou de l'opération assimilée à une livraison ou à une prestation) ; ET
- 2) le cas échéant, le débiteur de la taxe, dans les cas suivants où les conditions d'exigibilité de la taxe sont supposées être remplies.
 - a) Un entrepreneur belge transporte une grue vers les Pays-Bas, où il utilise la grue pour construire une habitation.

Réponse

... / 2 points

Lieu :

Débiteur :

- b) Une maison de disques belge met, à Anvers, un studio d'enregistrement complet avec opérateurs à la disposition d'un groupe belge qui vit aux États-Unis depuis plusieurs années.

Réponse

... / 2 points

Lieu :

Débiteur :

- c) Une fiduciaire belge, établie à Anvers, remplit la déclaration à l'impôt des non-résidents (INR) d'un salarié néerlandais qui travaille dans une PME belge de la zone frontalière. Le Néerlandais habite juste de l'autre côté de la frontière, aux Pays-Bas.

Réponse

... / 2 points

Lieu :

Débiteur :

Question 2	... / 4 points
------------	----------------

Déterminez, pour chacun des cas suivants, s'il y a lieu de procéder à une révision et, si oui, à quel moment.

Motivez brièvement votre réponse.

- a) Monsieur Bert, assujetti à la TVA avec droit complet à déduction, reçoit une facture datée du 3/12/2009 de la part d'un entrepreneur (travaux de réparation achevés le 15/11/2009) pour un montant de € 3 000,00. Il s'agit de travaux sur un bâtiment qui est utilisé à concurrence de 50 % à des fins professionnelles. Dans la case 56 de sa déclaration de novembre 2009, M. Bert reprend un montant de €405,00 (€1 500,00 à 6 % et €1 500,00 à 21 %). Dans cette déclaration, il déduit un montant de €405,00.

Réponse

... / 2 points

- b) Madame Bauwens, assujettie à la TVA avec droit complet à déduction, a reçu une facture d'un montant de €100 000,00 + €6 000,00 de TVA relative à des livraisons effectuées aux dates suivantes :

- 15/4/2009
- 18/8/2007
- 3/3/2005.

Le 6/3/2010, elle constate qu'elle n'a déduit que €600,00 de TVA.

Réponse

... / 2 points

Question 3	... / 5 points
------------	----------------

Y a-t-il droit à déduction de la taxe ayant grevé les opérations suivantes dans le chef d'un assujetti soumis au régime normal ?

Répondez par OUI ou NON en cochant ou en entourant la réponse de votre choix.

Si oui, calculez également à combien s'élève le droit à déduction ET motivez brièvement votre réponse ou renvoyez à l'article correspondant du C.TVA.

Les fournisseurs et prestataires sont également soumis au régime normal de la taxe. Les formalités en vue de l'exercice du droit à déduction sont supposées être remplies.

- a) L'achat de carburant pour une voiture particulière, € 100,00 + € 21 de TVA. La voiture est utilisée à concurrence de 80 % pour les besoins de l'activité économique.

Réponse

<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non

- b) L'achat d'un cadeau de mariage destiné à un membre du personnel : € 120,00 + € 25,20 de TVA.

Réponse

<input type="checkbox"/>	Oui
<input checked="" type="checkbox"/>	Non

- c) Une facture reçue pour un montant de € 250,00 + 6 % de TVA (chambre avec petit-déjeuner) pour le séjour de 4 membres du personnel dans un hôtel d'Arlon (Belgique) à l'occasion du montage d'une machine chez un client établi dans la même ville.

Réponse

<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non

- d) Une facture reçue pour un montant de € 80,00 + 21 % de TVA pour l'achat de spiritueux par un restaurateur. Les boissons sont soit servies aux clients, soit utilisées pour la préparation de plats.

Réponse

<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non

- e) L'achat de 100 stylos à bille, prix : € 250,00 + € 52,50 de TVA ; ces stylos à bille sont offerts aux clients comme cadeau de Nouvel an (1 par client).

Réponse

<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non

**PRINCIPES DE DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE
SUCCESSION**

10 POINTS

Question 1

... / 5 points

Monsieur Pierre Martin est décédé le 3 septembre 2010.

Il laisse une épouse, Véronique, et un fils, Bernard.

Voici le détail de son testament :

Tous les biens meubles reviendront à Mme Janssens, voisine de M. Martin.

La voiture reviendra à Jean Martin, neveu du défunt.

Mme Philippe recevra l'intégralité de la succession, après distribution des biens comme prévus ci-dessus.

Veillez indiquer d'une croix , dans le tableau ci-dessous, la qualité de chaque ayant droit.

Indiquez, par oui ou par non, qui a l'obligation de déposer une déclaration de succession.

Qualité de l'ayant droit

	<u>Héritier légal</u>	<u>Légataire universel</u>	<u>Donataire universel</u>	<u>Légataire à titre universel</u>	<u>Donataire à titre universel</u>	<u>Légataire particulier</u>
Véronique						
Bernard						
Mme Janssens						
Jean						
Mme Philippe						

Dépôt obligatoire de la déclaration de succession

Véronique
Bernard
Mme Janssens
Jean
Mme Philippe

Question 2

... / 5 points

Une personne physique souhaite acheter une maison dans la Région de Bruxelles-Capitale (prix d'achat = €195 000).

Quel est le montant de base de la réduction de droits d'enregistrement auquel elle peut avoir droit ?

Réponse

... / 1 point

Citez 4 conditions à remplir par cette personne physique pour pouvoir bénéficier de cette mesure.

Réponse

... / 4 points

**PRINCIPES DE DROIT FISCAL EUROPÉEN ET
INTERNATIONAL**

10 POINTS

Question 1

... / 4 points

Veillez indiquer si, dans chacune de ces deux situations, il y a une double imposition sur le plan international et, le cas échéant, veuillez indiquer s'il s'agit d'une double imposition juridique ou économique et expliquer ce que veulent dire ces termes.

a) Une société belge reçoit des redevances qui lui sont attribuées et payées par une société résidente et opérationnelle au Mexique. Ces redevances sont soumises à une retenue à la source au Mexique, qui n'est pas prise en charge par le débiteur des redevances. Le taux de ladite retenue à la source est réduit en vertu de la convention préventive de la double imposition conclue entre la Belgique et le Mexique, mais une retenue à la source subsiste.

Réponse

... / 2 points

b) Une société belge, faisant partie d'un groupe multinational et, à ce titre, filiale d'une société étrangère, fabrique en Belgique des produits qu'elle vend à des sociétés du même groupe, établies en dehors de la Belgique. L'Administration fiscale belge enrôle un supplément d'impôt des sociétés à charge de la société belge car les prix de vente de ses produits sont inférieurs aux prix du marché. La société belge a donc vendu ses produits à un prix trop bas. Il est supposé, dans ce cas, que la perception dudit supplément d'impôt des sociétés en Belgique devient définitive. Le supplément de prix de vente des produits ne peut plus être admis comme charge déductible dans le chef des sociétés étrangères ayant bénéficié des prix trop avantageux pratiqués par la société belge.

Réponse

... / 2 points

Question 2

... / 2 points

Répondez aux questions par « vrai » ou « faux » sur la base des principes contenus dans le « Modèle de convention concernant le revenu et la fortune » développé par l'OCDE. (4 x 0,5 point)

- a) Une personne physique ne jouissant pas d'une double nationalité et qui est considérée comme résidente par chacun des États contractants d'une convention préventive de la double imposition sera toujours imposée sur ses revenus mondiaux dans l'État dont elle a la nationalité, sans prise en compte d'autres critères. Cette personne possède la nationalité d'un des deux États contractants visés ci-dessus.

<input type="checkbox"/>	Vrai
<input type="checkbox"/>	Faux

- b) Les intérêts peuvent être imposés dans l'État de la source et l'État de résidence.

<input type="checkbox"/>	Vrai
<input type="checkbox"/>	Faux

- c) La procédure amiable permet de tenter de résoudre, entre autres, des problèmes de double imposition juridique.

<input type="checkbox"/>	Vrai
<input type="checkbox"/>	Faux

- d) Une pension payée par la Belgique à une personne physique belge au titre de services rendus à la Belgique comme fonctionnaire d'un service public fédéral ne sera plus taxable en Belgique si cette personne physique devient résidente d'un pays avec lequel la Belgique a conclu une convention préventive de la double imposition.

<input type="checkbox"/>	Vrai
<input type="checkbox"/>	Faux

Question 3

... / 4 points

Une société belge détient 95 % des actions d'une société canadienne dont l'activité consiste uniquement en la location d'immeubles situés au Canada. La société belge n'a pas d'établissement stable au Canada et n'y exerce aucune activité.

La société belge vend ses actions de ladite société canadienne à une société française qui n'a pas d'établissement stable ni d'activité au Canada.

La Belgique a conclu une convention préventive de la double imposition avec le Canada et il est supposé ici que cette convention est conforme au « Modèle de convention concernant le revenu et la fortune » développé par l'OCDE.

La société belge réalise une importante plus-value sur la vente des actions de sa filiale canadienne et elle vous demande de lui confirmer qu'elle ne sera redevable d'aucun impôt sur les revenus au Canada.

a) Que lui répondez-vous : oui ou non ?

Réponse

... / 2 points

b) Veuillez motiver votre réponse.

Réponse

... / 2 points

PROCÉDURE FISCALE

15 POINTS

Question 1

... / 5 points

Monsieur X, résident belge, titulaire en Belgique d'un compte en banque, est l'objet d'une enquête fiscale. L'Administration cherche à déterminer quels sont les revenus mobiliers étrangers qui ont été encaissés sur ce compte. Toutefois, l'Administration ne dispose d'aucune information émanant d'une administration fiscale étrangère. L'Administration peut-elle interroger la banque en vue de se faire communiquer copie des documents décrivant les mouvements financier de ce compte ?

Réponse

Question 2

... / 5 points

Vous êtes conseil fiscal.

Monsieur Y, résident belge, titulaire en Belgique d'un compte en banque, est débiteur d'impôt à l'égard de l'État.

Le receveur, inquiet du recouvrement de la créance de l'État, interroge la banque quant à la situation des avoirs de Monsieur Y dans ses livres.

La banque souhaite ne pas répondre à cette demande et vous interroge à ce sujet.

Que lui répondez-vous ? Quelle est la base légale de votre réponse ?

Réponse

Question 3

... / 5 points

Une société immobilière possède un important immeuble loué à des tiers en vue du stockage de marchandises. Les loyers perçus sont fort importants. La même société possède trois villas dans le Brabant wallon et à Knokke. Ces biens sont loués à des personnes privées et ne produisent que des revenus modiques.

Ces derniers biens demandent d'importants travaux de réfection effectués courant 2008. La société déduit la TVA afférente aux travaux selon un prorata général.

L'Administration fait grief à la société de ne pas avoir appliqué un prorata selon l'affectation réelle.

Quelle est votre réaction ?

Réponse

**NORMES JURIDIQUES ET PROFESSIONNELLES
CONCERNANT L'EXPERTISE COMPTABLE, LE CONSEIL
FISCAL ET LES AUTRES MISSIONS LÉGALES DE
L'EXPERT-COMPTABLE ET DU CONSEIL FISCAL**

20 POINTS

Question 1

... / 4 points

Parmi les documents suivants, lesquels devez-vous transmettre à un collègue qui vous reprend un dossier ?

a) Les notes que vous avez prises dans le cadre de la préparation d'une mission pour le client qui vous a quitté.

<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non

b) Les journaux qui sont le résultat du traitement des pièces comptables.

<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non

c) Un conseil financier, un plan de succession que vous avez rédigé mais qui ne vous a pas encore été payé.

<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non

d) Les comptes annuels, les annexes aux comptes annuels, la déclaration fiscale et les annexes à la déclaration fiscale.

<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non

Question 2

... / 3 points

Indiquez pour chacune des affirmations suivantes concernant une société d'experts-comptables et/ou de conseils fiscaux si elle est vraie ou fausse :

a) S'il n'y a que deux administrateurs/gérants, ils doivent tous deux être membres de l'IEC.

<input type="checkbox"/>	Vrai
<input type="checkbox"/>	Faux

b) Les actions d'un cabinet d'experts-comptables et/ou de conseils fiscaux doivent être pour 75 % entre les mains de l'IEC.

<input type="checkbox"/>	Vrai
<input type="checkbox"/>	Faux

- c) Les membres non agréés de la société d'experts-comptables et/ou de conseils fiscaux peuvent exercer des activités d'assurance.

<input type="checkbox"/>	Vrai
<input type="checkbox"/>	Faux

Question 3 / 4 points
------------	-----------------

À quelle commission faut-il s'adresser dans les situations données ?

- a) Recours contre la décision du Conseil de l'IEC.

Réponse

... / 1 point

- b) Première instance en matière disciplinaire.

Réponse

... / 1 point

- c) Litige opposant l'expert-comptable/conseil fiscal à son client.

Réponse

... / 1 point

- d) Problème relatif au transfert d'un dossier entre deux experts-comptables/conseils fiscaux.

Réponse

... / 1 point

Question 4 / 4 points
------------	-----------------

Indiquez si les affirmations suivantes sont vraies ou fausses

- a) Un expert-comptable et/ou conseil fiscal peut offrir ses services gratuitement ou à des prix fortement réduits pour ainsi fidéliser ses clients.

<input type="checkbox"/>	Vrai
<input type="checkbox"/>	Faux

- b) Un expert-comptable et/ou conseil fiscal ne peut rendre publics ses mandats au sein de l'Institut ou d'autres organisations professionnelles pour ainsi décrocher d'autres missions.

<input type="checkbox"/>	Vrai
<input type="checkbox"/>	Faux

c) Un expert-comptable et/ou conseil fiscal peut communiquer la liste de ses clients pour gagner de nouveaux clients

<input type="checkbox"/>	Vrai
<input type="checkbox"/>	Faux

d) Un expert-comptable et/ou conseil fiscal peut communiquer la liste des missions qu'il réalise

<input type="checkbox"/>	Vrai
<input type="checkbox"/>	Faux

Question 5

.... / 5 points

Pouvez-vous, dans les situations données, accepter les missions suivantes ?

a) Le 29 décembre 2010, on vous soumet un état résumant la situation active et passive au 30/09/2010 et on vous demande de rédiger un rapport d'expertise comptable en vue de la transformation d'une sprl en sa.

Réponse

... / 1 point

<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non

Expliquez brièvement pourquoi vous accepteriez cette mission ou pas.

Réponse

... / 1 point

b) Vous travaillez comme employé dans une entreprise et êtes inscrit sur la liste des experts-comptables internes. Vous êtes contacté par un actionnaire d'une autre entreprise afin de réaliser une mission dans le cadre des pouvoirs d'investigation et de contrôle individuels des associés

Réponse

... / 1 point

<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non

Expliquez brièvement pourquoi vous accepteriez cette mission ou pas.

Réponse

... / 1 point

c) Votre épouse souhaite liquider sa société et vous demande d'établir un rapport d'expertise comptable dans le cadre de cette liquidation et de l'état résumant la situation active et passive qu'elle a personnellement établi.

Réponse

... / 0,5 point

	Oui
	Non

Expliquez brièvement pourquoi vous accepteriez cette mission ou pas.

Réponse

... / 0,5 point